

Affaires Juridiques
MLT

Objet : Demande de subvention au titre de la DSIL 2024 – Etudes et Travaux – réfection des étanchéités (phase 2/2) et installation d'une ferme solaire - Centre Cyrano de Bergerac

Le Maire de Sannois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-10 et L 2122-22,

Vu la délibération n°2020/32 du 03 juillet 2020 relative aux délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'arrêté n°2023/74 du 05 octobre 2023 portant délégation de fonctions aux Adjointes et Conseillers Municipaux Délégués,

Considérant les aides pouvant être apportées par l'Etat aux communes au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024,

Considérant le projet de la ville de Sannois de poursuivre la rénovation énergétique du Centre Cyrano de Bergerac et de favoriser le développement des énergies renouvelables,

Considérant que ce projet s'inscrit parfaitement dans le cadre des opérations retenues au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et qu'il y a donc lieu de solliciter une subvention la plus élevée possible pour cette opération,

DECIDE :

Article 1 : De solliciter une subvention auprès de l'Etat afin d'améliorer les performances énergétiques de cet établissement public et développer les énergies renouvelables dont le plan de financement est le suivant :

DESCRIPTION	MONTANT H. T	RECETTES	Reste à charge Ville H. T
		DSIL (40 %)	
1. Réfection totale des étanchéités pour mise en conformité décret tertiaire (phase 2/2)			
Réfection totale des étanchéités pour mise en conformité décret tertiaire (phase 2)	415 000,00 €	166 000,00 €	249 000,00 €
TOTAL 1 étanchéités pour mise en conformité décret tertiaire (phase 2/2)	415 000,00 €	166 000,00 €	249 000,00 €
2. Installation d'une ferme solaire			
Etudes et Ingénierie sous-total 1	131 100,00 €	52 440,00 €	78 660,00 €
Etudes avant-projet	32 500,00 €	13 000,00 €	19 500,00 €
BET/ARCHITECTE/DCE	70 000,00 €	28 000,00 €	42 000,00 €
Bureaux de contrôle / SPS	28 600,00 €	11 440,00 €	17 160,00 €
Travaux sous-total 2	540 000,00 €	216 000,00 €	324 000,00 €
Travaux d'installation des structures porteuses métalliques sur les terrasses. Reprises ponctuelles d'étanchéités des terrasses. Travaux de mise en sécurité des terrasses pour les exploitants. Travaux de création d'un local technique en terrasse	120 000,00 €	48 000,00 €	72 000,00 €

Travaux d'installation des panneaux photovoltaïques. Travaux d'acheminements vers les sites distants ainsi que les modifications des installations électriques correspondantes (T.G.B.T.).	420 000,00 €	168 000,00 €	252 000,00 €
ALEAS - sous-total 3	27 000,00 €	10 800,00 €	16 200,00 €
Aléas chantier	27 000,00 €	10 800,00 €	16 200,00 €
TOTAL 2 Installation d'une ferme solaire	698 100,00 €	279 240,00 €	418 860,00 €
TOTAL 1+2	1 113 100,00 €	445 240,00 €	667 860,00 €

Article 2 : De préciser que le montant restant à la charge de la commune de Sannois, déduction faite de toutes les subventions octroyées, sera impérativement supérieur ou égal à 20 % du montant total des travaux.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Article 4 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : La Directrice Générale des Services de la Ville de SANNOIS et Madame le comptable public de Franconville-le-Paris, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 6 : La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 03 juillet 2020 SANNNOIS, le 15 février 2024

Claude WILLIOT

1^{er} adjoint au maire
délégué aux travaux et à la voirie,
aux associations patriotiques et aux relations avec les cultes



Exécutoire en vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T

A.R du 20 février 2024

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2024.02.15 - DC2024 - 15 - AU

Publiée le 20 février 2024